

RÉUNION DU CONSEIL 1 AOÛT 2016

Lundi, le 1^{er} jour du mois d'août 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Sont absents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;

Tous formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale par intérim, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016
5. Approbation des comptes et salaires
6. Compte-rendu des dossiers des élus
7. Affaires nouvelles
 - 7.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - b) Projet de règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - c) Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - d) Projet de règlement - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - e) Autorisation de signature - Poste de secrétaire réceptionniste - Lettre d'entente numéro 6
 - f) Poste de secrétaire réceptionniste - Permanence
 - g) Autorisation de signature - Contrats de travail de la directrice générale par intérim et de la secrétaire-trésorière par intérim
 - h) Autorisation de signature - Poste d'agente de bureau - Lettre

d'entente numéro 5

7.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.3. TRANSPORT

7.4. HYGIÈNE DU MILIEU

a) Correction de la résolution 2016-07-111

7.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

a) Avis de motion - Ententes relatives aux travaux municipaux

b) Dérogation mineure - Pierre Desjardins

7.6. LOISIR ET CULTURE

a) Demande d'aide financière - Autos motos anciennes La Péraide

7.7. AUTRES

7.8. CORRESPONDANCES

a) Demande d'une citoyenne pour l'installation d'un robinet d'eau potable

7.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

7.10. Période de questions diverses

7.11. Clôture de la séance

2016-08-122

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2016

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-08-123

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2016

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-08-124

5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de juin, portant les numéros 8921 à 8924, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2045 à 2061 inclusivement, pour une somme globale de 321 765,17 \$. Les comptes à payer portant les numéros 8925 à 8954 inclusivement et totalisant la somme de 21 697,51 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les élus municipaux font un compte-rendu de leurs dossiers respectifs.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B-08-2016

7.1.a) AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est déposé par Richard Tessier que lors d'une prochaine séance, sera adoptée une modification au règlement numéro 01-02-2014 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2016-08-125

7.1.b) PROJET DE RÈGLEMENT - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, L.R.Q., c. E-15.1.0.1, la municipalité doit au plus tard, le 30 septembre 2016, adopter la modification au code d'éthique pour les élus municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte une modification au règlement numéro 01-02-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'ajouter ce qui suit :

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

C-08-2016

7.1.c) AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est déposé par Thérèse Gravel que lors d'une prochaine séance, sera adoptée une modification au règlement numéro 08-11-2012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2016-08-126

7.1.d) PROJET DE RÈGLEMENT - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, L.R.Q., c. E-15.1.0.1, la municipalité doit au plus tard, le 30 septembre 2016, adopter la modification au code d'éthique pour les employés municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte une modification au règlement numéro 08-11-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'ajouter ce qui suit :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-08-127

7.1.e) AUTORISATION DE SIGNATURE - POSTE DE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE - LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 6

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 6, relative à l'officialisation du poste régulier à temps partiel de secrétaire réceptionniste au sein de l'administration municipale de Saint-Prosper-de-Champlain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à la majorité des voix des conseillers :

D'officialiser, à compter de ce jour, la permanence de ce poste de secrétaire réceptionniste au sein de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, à raison de vingt et une (21) heures par semaine, conformément à l'article 2.04 b) de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction publique.

D'autoriser le maire Michel Grosleau et la directrice générale par intérim, Mme Sandra Turcotte, à signer ladite lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et le Syndicat Canadien de la Fonction publique, dès que la partie syndicale approuvera la lettre d'entente numéro 6.

Un (1) vote contre : Mme Andrée Perron.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-08-128

7.1.f) POSTE DE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE - PERMANENCE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-09-383 concernant l'engagement de Mme Nicole Adam à titre de secrétaire réceptionniste au sein de l'administration municipale de Saint-Prosper-de-Champlain;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse, de nommer Mme Nicole Adam officiellement à ce poste régulier à temps partiel de secrétaire réceptionniste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à la majorité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Nicole Adam au poste de secrétaire réceptionniste régulier à temps partiel à compter de ce jour, selon les termes énumérés dans la lettre d'entente numéro 6 de la convention collective.

Un (1) vote contre : Mme Andrée Perron.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-08-129

7.1.g) AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT les nouvelles nominations pour certains postes, non syndiqués;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le maire M. Michel Grosleau, à signer les contrats de travail de la directrice générale par intérim et de la secrétaire-trésorière par intérim.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-08-130

7.1.h) AUTORISATION DE SIGNATURE - POSTE D'AGENTE DE BUREAU - LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 5

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse;

CONSIDÉRANT que l'agente de bureau, Mme Sandra Turcotte, a accepté d'assumer les tâches de la direction générale de façon intérimaire;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 5, relative au fait que les parties souhaitent s'entendre sur les modalités de réintégration de Mme Turcotte à son poste d'agente de bureau au moment où prendra fin le remplacement temporaire à la direction générale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le maire Michel Grosleau et la directrice générale par intérim, Mme Sandra Turcotte, à signer ladite lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et le Syndicat de la Fonction publique dès que la partie syndicale approuvera la lettre d'entente numéro 5.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.3 TRANSPORT

7.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2016-08-131

7.4.a) CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2016-07-111

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'ajouter à la fin de la résolution 2016-07-111, la phrase suivante :

« Le territoire visé par le plan de gestion des débordements est joint à la présente ».

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

D-08-2016

7.5.a) AVIS DE MOTION - ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Thérèse Gravel dans le but d'adopter un règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

2016-08-132

7.5.b) DÉROGATION MINEURE - PIERRE DESJARDINS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2016-21, présentée par le propriétaire du lot P-90, situé au 300 de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'un bâtiment de type garage, ne pouvant respecter la distance prescrite par la réglementation d'urbanisme en vigueur de 1.5 mètre de la ligne latérale. Compte tenu que la ligne de lot ne suit pas de façon parallèle l'implantation d'un bâtiment, la dérogation permettra d'assurer un espace nécessaire entre la résidence et le garage en laissant un espace disponible pour l'accès à la cour arrière avec de la machinerie;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) d'accepter la dérogation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la dérogation mineure telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.6 LOISIR ET CULTURE

2016-08-133

7.6.a) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AUTOS MOTOS ANCIENNES LA PÉRADE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du club, Autos Motos Anciennes La Pérade, pour la tenue de leur activité qui aura lieu le 13 août prochain;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été budgété pour cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE ne pas donner suite à cette demande.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.7 AUTRES

7.8 CORRESPONDANCES

7.8.a) DEMANDE D'UNE CITOYENNE POUR L'INSTALLATION D'UN ROBINET D'EAU POTABLE

7.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

7.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2016-08-134
7.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 20 h 54.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale par intérim